

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021
N° CP-2021-4-8-13

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - NÉOLIA PLS ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Néolia pour une opération de construction de logements PLS situés à Matzenheim.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de la mise en place d'une garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre le Département du Bas-Rhin et la SA d'HLM Néolia pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2020. La convention d'objectifs a été conclue le 8 octobre 2018 pour une durée de 3 ans.

La SA d'HLM Néolia sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 462 522 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de cinq Lignes du Prêt PLS (prêt locatif social) de 57 241 €, de 157 816 € et de 167 465 €, Booster de 60 000 € et PHB (prêt haut de bilan) de 20 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de 4 logements situés Rue de Strasbourg à Matzenheim.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider d'accorder la garantie d'emprunt à la SA d'HLM Néolia à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 462 522 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 4 logements situés Rue de Strasbourg à Matzenheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- de m'autoriser par ailleurs à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY